

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS  
-----

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et en application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique portant sur **le projet de classement au titre des sites du « cimetière de Montmartre »**, à Paris 18<sup>e</sup> arrondissement sera ouverte **du lundi 3 décembre 2018 à 8h30 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h**, soit 40 jours consécutifs.

L'avis d'enquête peut être consulté sur le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques)

**Le dossier d'enquête**, comprenant notamment un rapport de présentation de la demande de classement incluant une note de présentation, une analyse paysagère, historique et géo-morphologique, un plan du périmètre de classement et le plan cadastral, ainsi que les registres d'enquête publique, seront déposés dans **les lieux d'enquête** suivants, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- **Préfecture de Paris et d'Île-de-France**, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement, service utilité publique et équilibres territoriaux (siège de l'enquête) – 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- **Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris** - 1, place Jules Joffrin, 75018 Paris

et sous une forme dématérialisée via :

- **le site internet dédié à l'enquête publique** : <http://cimetiere-montmartre.enquetepublique.net>
- le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

De plus, **un poste informatique**, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête.

Cette enquête sera conduite par un commissaire enquêteur, Madame Charlotte CAILLAU, consultante.

Toute personne qui aurait à formuler des **observations et propositions** pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignnant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus ou sur le **registre dématérialisé via** :
  - **le site internet dédié à l'enquête publique** : <http://cimetiere-montmartre.enquetepublique.net>
  - l'adresse de courriel : [cimetiere-montmartre@enquetepublique.net](mailto:cimetiere-montmartre@enquetepublique.net).
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête :  
à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, commissaire enquêteur / projet de classement du cimetière de Montmartre  
Préfecture de Paris et d'Île-de-France - UDEA 75  
Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – service utilité publique et équilibres territoriaux  
5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et heures fixées dans le tableau suivant :

Date	Horaires	Lieux de permanence
mercredi 5 décembre 2018	10h à 13h	Mairie du 18 <sup>e</sup> 1, place Jules Joffrin 75018 Paris
Jeudi 13 décembre 2018	16h à 19h	
Jeudi 10 janvier 2019	16h à 19h	

Pendant la durée de l'enquête publique, toute demande d'informations sur le projet pourra être effectuée auprès du maître d'ouvrage, à l'attention de l'inspectrice des sites de Paris, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), service nature, paysages et ressources, pôle paysages et sites – 12, Cours Louis Lumière – 94300 Vincennes ou à l'adresse courriel : [classement.montmartre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:classement.montmartre@developpement-durable.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira **son rapport** et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois maximum à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, siège de l'enquête.

Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/consultations/enquetes-publiques>

A l'issue de l'enquête et conformément aux dispositions de l'article L.341-4 du code de l'environnement, la décision de classement au titre des sites du cimetière de Montmartre sera prononcée par arrêté du ministre chargé des sites.